



Croissy Association Autonome de Parents d'Elèves
Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

Livret d'accueil **Maternelle Jean Moulin**



Votre enfant entame aujourd'hui une nouvelle étape dans son voyage extraordinaire au cœur de l'école maternelle.

Pour vous aider à vous y retrouver, nous vous proposons un petit « Tour du monde en 8 pages », rempli d'informations pratiques.

Toutefois, si vous vous sentez un peu perdus, n'hésitez pas à nous contacter...

Excellente année scolaire 2012-2013 !

L'équipe CAAPE

***Etre autonome, c'est se laisser guider par ses propres convictions,
Et ne jamais cesser de les défendre.***

- Association affiliée à l'UNAAPE - Région Ile de France -



Premiers repères...



Cette année, l'école va accueillir 140 élèves, répartis en 5 classes (1 petite section - 1 petite section/moyenne section - 1 moyenne section - 1 petite section/grande section - 1 grande section).

Les horaires

L'entrée des enfants à l'école se fait à 8h25 le matin, puis à 13h25 l'après-midi. Les sorties se font à 11h35 (pour les enfants ne restant pas à la cantine) et à 16h35. **Soyez respectueux de l'ensemble de ces horaires.**

En cas de retard, les enfants doivent utiliser la sonnette de l'école. Par ailleurs, toute absence d'au moins une demi-journée doit être signalée par téléphone par un message sur le répondeur au 01 39 76 22 18.

La sieste

Afin de respecter leur rythme biologique, tous les enfants de Petite Section vont se reposer au dortoir. Les Petits qui mangent à la cantine font la sieste dès 12h30, les autres à partir de 13h35. A cet effet, les doudous sont les bienvenus !

Le resto' et le temps de midi

La restauration est assurée par un nouveau prestataire depuis le mois de juillet 2012 : la société Sogeres.

Les repas sont assurés en liaison froide. Les repas, préparés à l'extérieur, sont rapidement congelés avant d'être livrés la veille dans les cantines de Croissy. Les repas sont réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants.

Proposés par un diététicien, les menus sont approuvés en commission Menu.

Comme par le passé, la CAAPE effectuera régulièrement des visites surprises des cantines afin de vérifier la qualité des repas servis.

L'accueil à la restauration scolaire est possible sans condition d'accès les 4 jours de la semaine dès le premier jour de la rentrée.

Le Conseil municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire qui prend en compte la progression du coût de ce service due à l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants (demandée notamment par les associations de parents d'élèves) et à la hausse de la fréquentation des restaurants municipaux. Toutefois, afin de limiter l'impact sur les plus modestes de cette augmentation des coûts, cette nouvelle grille propose des tarifs différenciés selon les capacités financières des familles grâce à un « quotient familial ».



Pour ceux qui font des « heures sup' »

Les ATSEM accueillent les enfants le matin dès 7h30.

Les animateurs du centre de loisirs assurent l'accueil du soir jusqu'à 18h30. A noter : le goûter est fourni par la restauration scolaire.

Toutes les inscriptions (restauration scolaire, accueil du matin et du soir) se font par Internet via l'Espace Famille sur le site www.croissy.com ou directement sur <https://croissy.espace-famille.net>. Pour toute précision, vous pouvez contacter la Mairie par e-mail familles@croissy.com, par téléphone 01 30 09 31 00, ou vous rendre sur place (8 avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine).

Toute modification d'inscription doit se faire au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée. Pour toute absence imprévisible (maladie, hospitalisation d'urgence...) justifiée, les deux premiers jours d'absence resteront facturés.

Le projet d'école



L'école Jean-Moulin a entériné un projet d'école, établi pour la période 2011-2014.

Elaboré en fonction des résultats aux évaluations CE1 de l'école élémentaire Leclerc, il porte essentiellement sur deux dominantes : les mathématiques et la culture scientifique et technologique, et la maîtrise de la langue.

Le premier objectif de l'école maternelle est d'offrir à chaque enfant une première expérience scolaire réussie. Adaptée à l'âge et au développement des jeunes enfants, elle se distingue de l'école élémentaire par la pédagogie qu'elle met en œuvre.

La loi d'orientation de 1989 organise l'école primaire en trois cycles pédagogiques. L'école maternelle correspond au cycle I (cycle des apprentissages premiers : Petite Section, Moyenne Section et début de Grande Section) et au début du cycle II (cycle des apprentissages fondamentaux : second semestre de Grande Section, CP, CE1).

Les apprentissages sont structurés autour de 5 domaines d'activité :

- Le langage au cœur des apprentissages ;
- Vivre ensemble ;
- Agir et s'exprimer avec son corps ;
- Découvrir le monde ;
- La sensibilité, l'imagination, la création.

Un livret d'évaluation établit le bilan des compétences acquises, celles qui sont en cours d'acquisition ou non acquises par chaque enfant.

Et si votre enfant rencontre des difficultés...

Depuis la rentrée 2008 - et selon les souhaits du ministère de l'Éducation Nationale - **une aide personnalisée** est mise en place.

Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes. L'aide personnalisée se déroule pendant le temps du midi.

L'accord préalable des parents est nécessaire.



Si les difficultés rencontrées par votre enfant sont plus importantes, le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) le prendra en charge. Idéalement constitué d'un psychologue scolaire, d'un maître E (pour les difficultés d'ordre pédagogique) et d'un maître de soutien, ce réseau mène des actions de prévention et de remédiation auprès des élèves.

Les interventions sont demandées par les enseignants ou par les parents qui peuvent contacter directement les personnes responsables du réseau à Port-Marly (01 39 16 92 60).

Après dialogue avec les enseignants et les parents, puis observation de l'élève, un programme de soutien est mis en place. Les interventions auprès d'un enfant ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation préalable et écrite des parents.

Le RASED intervient auprès des enfants au sein de l'école (en groupes de travail ou en individuel) et/ou auprès des familles volontaires (rencontres régulières). Les parents sont dans tous les cas tenus informés et peuvent prendre rendez-vous à tout moment avec l'équipe pédagogique.

Les élèves soutenus par le RASED rattrapent généralement assez vite le programme et bénéficient en outre d'une méthodologie de travail qui leur permettra d'évoluer sereinement les années suivantes.

Les difficultés d'apprentissage peuvent aussi venir d'un simple blocage. Dans ce cas, quelques séances avec un intervenant spécialisé suffisent.

Des rôles bien répartis

Les parents peuvent prendre contact à tout moment avec les principaux acteurs de l'école :

L'enseignant de l'enfant.

Outre la réunion d'information organisée en début d'année, il peut être contacté quotidiennement via le « cahier de liaison ». Il est conseillé de le contacter en cas de problème que peut rencontrer votre enfant ou en cas de changement de situation familiale.

La directrice, Mme MARCO-MULOT, qui reçoit les parents sur rendez-vous. Enseignante en petite section, elle est déchargée de sa classe le jeudi.

Les associations de parents d'élèves. Les parents que vous élevez au mois d'octobre vous représentent auprès de la direction de l'école, de la municipalité et de l'Inspection de l'Education nationale. Si vous avez des questions, vous pouvez joindre **Estelle Bellouin (06 74 79 53 89 / esther.bellouin@cegetel.net)** ou vous rendre sur le site internet de la CAAPE www.caape.net.

Un certain nombre d'activités sont également proposées à nos enfants par des intervenants spécialisés :

- Deux intervenantes piscine (piscine Jean Moulin) uniquement pour les grandes sections ;
- Deux interventions dans l'année de la police municipale pour sensibiliser les enfants à la sécurité routière.

Les principales instances de concertation :

Le conseil des maîtres.

Sous la présidence du directeur d'école, l'équipe enseignante et les membres du RASED évoquent tous les problèmes concernant la vie de l'école et l'organisation du service. Réunie en conseil de cycle, l'équipe pédagogique élabore le projet d'école, fait le point sur la progression des élèves et la durée passée dans le cycle.

Le conseil d'école.

Il regroupe chaque trimestre l'ensemble des personnes concernées par la vie de l'école : le directeur, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, de la municipalité, de l'Education nationale et du RASED. Le conseil d'école vote le règlement intérieur, organise la semaine scolaire, adopte le projet d'école et donne son avis sur le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens, l'hygiène et la sécurité, les projets d'action éducative. Ces décisions font l'objet d'un procès verbal diffusé par e-mail aux parents et affiché à l'école.

Le conseil municipal et l'inspection académique.

La construction, l'équipement, la remise en état et le fonctionnement des écoles primaires, sont gérés par la Commune. Au niveau de l'Education Nationale, les écoles de Croissy dépendent de la circonscription de Le Pecq Marly*, qui est dirigée par Mme Reigner-Corneloup, Inspectrice de l'Education Nationale (IEN).

(*) La circonscription Le Pecq Marly regroupe les villes de Bailly, Croissy-sur-Seine, Marly le Roi, Le Pecq, Le Port-Marly, L'Etang la Ville, Noisy le Roi, ainsi que les écoles privées des communes citées.

Un lieu ouvert aux parents

Les parents qui souhaitent participer à la vie de l'école peuvent s'impliquer dans différentes activités, telles que :



- le fonctionnement de la bibliothèque (en fonction des demandes de chaque enseignante pour sa classe) ;
- le fonctionnement de l'activité jardinage (en fonction des demandes de chaque enseignante pour sa classe) ;
- la tenue des stands de la kermesse ;
- l'accompagnement de la classe de leur enfant lors des sorties ;
- l'accompagnement à la piscine des élèves de grande section.

Quelques informations essentielles...



Les enseignants et les animateurs ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants, sauf à ceux ayant fait l'objet d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé).

En cas de problème médical signalé par les parents (tel qu'allergie ou intolérance alimentaire, asthme, diabète...), ce document devra être signé par les parents, l'école, la Mairie et le médecin scolaire.

En cas d'**accident grave** survenant à l'école, la directrice contacte le SAMU ou les pompiers et l'enfant est conduit au centre hospitalier le plus proche. Les parents en sont immédiatement informés par téléphone.

N'oubliez pas de prévenir l'école si vos coordonnées téléphoniques changent en cours d'année.



En cas de pépin...

L'école peut être jointe au 01 39 76 22 18.

S'il y a une urgence, il est possible de contacter la Mairie au 01 30 09 31 28, qui enverra une personne prévenir l'école.

Calendrier scolaire 2012 - 2013



| | |
|-------------------------|--|
| Rentrée scolaire | le mardi 4 septembre 2012 |
| Toussaint | du vendredi 26 octobre 2012 au lundi 12 novembre 2012 |
| Noël | du vendredi 21 décembre 2012 au lundi 7 janvier 2013 |
| Hiver | du vendredi 1 ^{er} mars 2013 au lundi 18 mars 2013 |
| Printemps | du vendredi 26 avril 2013 au lundi 13 mai 2013 |
| Eté | le vendredi 5 juillet 2013 |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Dates à retenir

Dimanche 9 septembre 2012 : Fête de la carotte, avec stand CAAPE au parc des Berges.

Lundi 24 septembre 2012 : Réunion d'information CAAPE ouverte à tous au Foyer Rolland Courtel (30 rue Maurice Berteaux) à 20h.

Avant fin septembre 2012 : Réunions avec les enseignants dans les classes (à définir pour chaque classe par les enseignants).

Vendredi 12 octobre 2012 : Election des parents d'élèves.

Décembre 2012 : Marché de Noël.

Fin mars 2012V : Fête du printemps.

Mai-Juin 2013 : Chorale et kermesse.

En savoir plus, nous contacter



Site Internet : www.caape.net

| | | | |
|-------------------------------|-------------------------|-----------------------|--|
| Présidente | Danièle RUFF | 06 08 90 94 35 | daniele.ruff@wanadoo.fr |
| Secrétaire | Sylvie LION PROUST | 06 25 72 92 39 | proust.sylvie@gmail.com |
| Trésorier | Jérôme Ouvry | 01 30 15 19 09 | jerome.ouvry@free.fr |
| Maternelle les Cerisiers | Muriel CHRETIEN | 06 09 98 91 28 | murielchretien@free.fr |
| Maternelle Jean Moulin | Estelle BELLOUIN | 06 74 79 53 89 | esther.bellouin@cegetel.net |
| Elémentaire Leclerc | Claire DARBOIS | 06 17 31 33 03 | claire@darbois.name |
| Elémentaire Jules Verne | Valérie JAQUET | 06 03 18 52 97 | valerie.jaquet@gmail.com |
| Collège Jean Moulin | Claire DARBOIS | 06 17 31 33 03 | claire@darbois.name |

Contribuons à l'avenir des enfants en toute indépendance

- Association affiliée à l'UNAAPE - Région Ile de France -

